

 Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels	Douzième Réunion du Comité Consultatif <i>Réunion virtuelle, 31 août – 2 septembre 2021 (UTC+10)</i> Projet de budget de l'Accord 2023-2025 Secrétariat
---	---

RÉSUMÉ

Un projet de budget de l'Accord pour la période 2023-2025 a été élaboré par le Secrétariat, conformément à la Règle 3.1 du Règlement financier. Il comprend un exposé des principales incidences financières des programmes de travail proposés pour la période triennale 2023-2025.

RECOMMANDATIONS

Le Comité consultatif est invité à :

1. examiner le projet de budget pour la période triennale 2023-2025 ; et
2. fournir des conseils, le cas échéant, en vue de l'adoption du budget 2023-2025 par la RdP7.

1. INTRODUCTION

Le Secrétariat a élaboré le projet de budget pour la période 2023-2025 en appliquant un coefficient d'inflation de 2,6 %, fondé sur la hausse moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) de Hobart des trois années précédant la pandémie de COVID, à savoir 2017, 2018 et 2019 (www.abs.gov.au), sauf lorsque les variations exactes des coûts étaient connues (**ANNEXE 1**). Le projet de budget est élaboré conformément aux principes de l'ACAP convenus à la RdP7, lesquels prévoient que « [l]e budget global et les contributions des Parties doivent réaliser une croissance réelle d'au moins 0 %, mais plus élevée de préférence, tout en évitant les fluctuations excessives pour les différentes Parties » (point 7.9.2 du rapport de la troisième session de la Réunion des Parties).

Le projet de budget inclut les estimations du revenu et des dépenses pour la période 2023-2025, ainsi qu'un état des incidences financières importantes. Il inclut également à titre d'information les chiffres du budget 2019-2021 et du budget 2022. Le récent processus décisionnel intersessions de la Réunion des Parties n'ayant pas permis d'adopter un budget

d'une année pour la période 2021-2022, les chiffres de 2022 correspondent simplement à une reconduction du budget 2021. Étant donné que le budget de report de 2022 ne tenait pas compte de l'inflation, les coûts de 2023 sont estimés en appliquant une hausse de 2 x 2,6 %, sauf lorsque les coûts exacts sont connus ou qu'ils peuvent être estimés sur la base des dépenses exactes en 2021.

Le présent document doit être lu conjointement avec le rapport financier provisoire de l'ACAP (CC12 Doc 08), le projet de programme de travail du Comité consultatif 2023-2025 (CC12 Doc 16) et le projet de programme de travail du Secrétariat 2023-2025 (CC12 Doc 18).

2. ÉTAT DES INCIDENCES FINANCIERES IMPORTANTES

2.1. REVENU

Les contributions des Parties pour la période 2023-2025 et les autres revenus sont estimés en appliquant un facteur d'inflation de 2,6 %, fondé sur la hausse moyenne de l'indice des prix à la consommation de Hobart des trois années juste avant la pandémie de COVID (www.abs.gov.au), avec une hausse de 5,2 % pour 2023, comme expliqué plus haut. Certains revenus de 2023 ont été estimés en appliquant le facteur d'inflation aux montants réels de 2021 lorsque ceux-ci diffèrent des estimations pour 2021.

2.2. DÉPENSES

2.2.1. Affectation 1 - Secrétariat

Point 1.1.1 – Les propositions relatives aux salaires du personnel du Secrétariat sont fondées sur les salaires adoptés par la fonction publique de l'État de Tasmanie pour des postes de niveau équivalent pour l'année 2023 et sur des estimations de hausse pour les années suivantes. Le niveau de salaire qui sera payé à la Secrétaire exécutive pendant la période triennale 2023-2025 sera défini par les Parties lors de la RdP7. L'article 5.1 du Statut du personnel de l'ACAP prévoit que le salaire de la Secrétaire exécutive soit « calqué sur la catégorie Senior Executive Service [Cadres supérieurs] (SES 2) de la fonction publique tasmanienne ». Le chiffre fourni dans le présent budget concernant le salaire de la Secrétaire exécutive en 2023 (169 821 \$) est équivalent au niveau SES 2 de base dans la fonction publique de l'État de Tasmanie, non celui d'un fonctionnaire dans sa quatrième année d'exercice au niveau SES 2 (dont le salaire serait de 176 479 \$). Le niveau de salaire de la responsable scientifique correspond à celui d'un fonctionnaire/administrateur [Professional Officer] de niveau 2 dans le service public de l'État de Tasmanie (voir l'article 5.2 du Statut du personnel).

Points 1.1.2 et 1.1.5 – Conformément à la hausse échelonnée décidée par le Gouvernement fédéral australien, la contribution à la caisse de retraite est estimée à 10,5 % du salaire en 2023, 11 % en 2024 et 11,5 % en 2025.

Point 1.1.3 – Un fonds de 5 780 \$ a été alloué au budget de 2025 pour la potentielle procédure de recrutement d'un nouveau ou d'une nouvelle Secrétaire exécutif-ive. Ce montant tient compte de l'inflation par rapport à l'estimation précédente (2019) ; toutefois, il ne répond pas au montant souhaitable plus élevé suggéré par le panel de recrutement. Avec la modification du Statut du personnel de l'ACAP (voir le compte rendu des décisions adoptées lors du récent

processus décisionnel intersessions) visant à autoriser les entretiens par visioconférence le cas échéant, un montant plus élevé ne devrait pas être nécessaire.

Points 1.2.1, 1.2.2 et 1.2.3 – Les indemnités d'hébergement, de billets d'avion et de déplacement ont été estimées en appliquant un coefficient d'inflation de 2,6 %, bien qu'une augmentation importante de ces coûts soit probable au lendemain de la pandémie de coronavirus, ce qui impliquera une réduction du nombre de déplacements possibles.

Points 1.2.4 et 1.2.8 – Les assurances de voyage et les assurances générales ont été estimées avec un coefficient d'inflation de 2,6 %, bien que le montant réel soit susceptible d'être plus élevé, d'après les informations communiquées par notre société d'assurance.

Point 1.2.5 – Environ 40 000 \$ par an de la part de budget allouée pour les consultants seraient nécessaires pour engager un conseiller en communication à temps partiel qui travaillerait deux jours par semaine pour effectuer les tâches qui étaient antérieurement assumées à titre gracieux par le responsable de l'information, plus de nouvelles tâches qui devraient être définies dans le cadre de la stratégie de communication. Cette estimation représente une hausse nettement inférieure pour la dotation prévue pour les consultants, notamment en 2023 où seule l'inflation est prise en compte. Pour 2024 et 2025, un supplément de 15 000 \$ a été ajouté à l'indexation de 2,6 %.

Point 1.2.6 – Aucun fonds n'a été alloué pendant la période triennale pour couvrir les frais de déménagement du personnel. Compte tenu des restrictions budgétaires, il est proposé (de même que lors de la précédente Réunion des Parties) que les Parties conviennent d'affecter 45 000 \$ des économies réalisées dans le fonds général pour couvrir les coûts de déménagement de la Secrétaire exécutive.

Point 1.3.1 – Nous prévoyons la nécessité de remplacer certains équipements de bureau.

Point 1.3.3 – L'élément « Papeterie » englobe les fournitures de bureau en général. De manière générale, nos besoins ont augmenté pendant la pandémie de COVID-19, car nous devons acheter du désinfectant pour les mains, du savon et des serviettes en papier supplémentaires, des lingettes nettoyantes et d'autres produits.

Point 1.3.4 – Cet élément couvre le matériel promotionnel pour la Journée mondiale de l'albatros et les autres activités de communication.

Point 1.3.6 – Cet élément concerne les coûts liés à l'impression, tels que l'achat de consommables pour les imprimantes. Il inclut également l'impression de matériel comme les affiches et les fiches d'information.

Point 1.3.8 – Les coûts de traduction ont été estimés en appliquant un coefficient d'inflation de 2 % par an (conformément à notre contrat actuel avec OnCall), plus un montant additionnel de 3 000 \$ à partir de 2024 en raison d'une augmentation de la charge des travaux de traduction ces dernières années.

Points 1.3.11 et 1.3.12 – Les coûts d'électricité et d'assurance des biens ont été ajustés au regard des dépenses réelles de 2021.

Points 1.3.18 et 1.3.19 – La formation du personnel et la participation aux conférences ont été ajustées en appliquant un coefficient d'inflation de 2,6 %.

2.2.2. Affectation 2 - Réunion des Parties

Une hypothèse sous-jacente à l'élaboration du présent budget est qu'une seule réunion, du Comité consultatif ou de la Réunion des Parties, devrait se tenir chaque année. Depuis l'adoption à la RdP3 d'un exercice financier allant du 1^{er} juillet au 30 juin, il n'y avait plus une réunion par exercice financier. Pendant la prochaine période triennale, une réunion est prévue pendant l'exercice financier 1 (2023), aucune pendant l'exercice financier 2 (2024) et deux pendant l'exercice financier 3 (2025) du cycle du budget. Toutefois, les frais inhérents à l'organisation des réunions ont été répartis sur les trois années du cycle budgétaire, sachant qu'une part importante des frais liés à la réunion sera distribuée par le Secrétariat en conséquence.

Les frais de fonctionnement et d'appui des réunions varient considérablement en fonction du lieu de la réunion, notamment la location de la salle, les frais de traiteur et la location de matériel. Les estimations figurant dans le présent budget ont été calculées en se fondant sur les coûts des dernières réunions de l'ACAP ; le lieu des futures réunions n'étant pas connu au moment de l'élaboration du budget. Lorsque les réunions doivent avoir lieu dans des régions où les coûts sont élevés, les Parties doivent envisager la provision de contributions volontaires pour permettre la participation des déléguées.

Points 2.1.1 et 2.1.3 – Les coûts de traduction et d'interprétation ont été estimés en appliquant un coefficient d'inflation de 2 % par an (conformément au contrat actuel avec OnCall) aux coûts prévus dans le budget de 2021.

Points 2.1.2, 2.2.1, 2.2.2 et 2.2.4 – Les coûts des réunions ont été ajustés en ajoutant 2,6 % aux coûts prévus dans le budget de 2021.

Points 2.2.3 et 2.3.1. – Les dotations correspondant au personnel auxiliaire et au parrainage d'experts ont été ajustées en ajoutant 2,6 % aux chiffres de 2021. Cette estimation ne tient pas compte de la possible hausse supplémentaire des frais de voyage au lendemain de la pandémie de coronavirus. Si cette hausse est importante, alors moins de délégués et d'experts pourront être parrainés.

2.2.3. Affectation 3 - Comité consultatif

Point 3.1.1 et 3.1.3 – Les coûts de traduction et d'interprétation ont été estimés en appliquant un coefficient d'inflation de 2 % par an (conformément au contrat actuel avec OnCall) aux coûts prévus dans le budget de 2020. En vue d'équilibrer les dépenses au cours de la période triennale, une partie des coûts de traduction des documents de réunion pour 2024 a été transférée à 2025.

Point 3.1.2 – Un facteur d'inflation a été appliqué aux coûts estimés en se fondant sur les dépenses réelles en 2020.

Points 3.2.1 – Un facteur d'inflation a été appliqué aux estimations de 2021 en se fondant sur les dépenses réelles en 2020.

Points 3.2.3, 3.3.1 et 3.4.1 – Les estimations relatives au personnel auxiliaire, au parrainage d'experts et à l'appui financier des membres du Comité consultatif ont été ajustées en ajoutant 2,6 % par an au chiffre de 2020 ; toutefois, elles ne tiennent pas compte d'autres augmentations probables concernant les frais de voyage au lendemain de la pandémie de

coronavirus. En vue d'équilibrer les dépenses tout au long de la période triennale, une partie des coûts associés au personnel auxiliaire pour 2024 a été transférée à 2025.

2.2.4. Affectation 4 - Programme de travail du Comité consultatif

Le montant alloué aux détachements et au programme de travail du Comité consultatif a été estimé en appliquant un coefficient d'inflation au chiffre de 2020, dans la mesure du possible en tenant compte des autres demandes sur le budget. Bien que les appels à candidatures pour les détachements aient lieu deux fois en trois ans, les fonds alloués à cette ligne budgétaire ont été répartis sur trois ans afin d'équilibrer les dépenses.

ANNEXE 1

2.6% AUGMENTATION DU SCÉNARIO POUR 2023-2025

Ref. No	Description	2019 Budget	2019 Actual	2020 Budget	2020 Actual	2021 Budget	2021 Actual	2022 Budget	2023 Budget	2024 Budget	2025 Budget
1. RECETTES											
	Contributions des Parties	767,628	573,079	781,195	783,704	795,048	762,903	795,048	836,390	858,137	880,448
	Intérêts produits par les Fonds	3,567	6,960	3,642	538	3,718	0	3,718	1,026	1,053	1,080
	Dégrèvements fiscaux	17,498	11,013	17,865	10,763	18,241	11,020	18,241	11,171	11,462	11,760
	MdE - gouvernement de la Tasmanie	22,821	23,113	23,209	23,737	23,604	23,927	23,604	25,171	25,826	26,497
	Recettes totales	811,514	614,165	825,911	818,742	840,611	797,850	840,611	873,759	896,477	919,785
2. DÉPENSES											
AFFECTATION 1 - SECRÉTARIAT											
Salaires des employés											
1.1.1	Salaires - Secrétaire Exécutif	148,869	157,379	151,995	147,741	155,187	148,290	155,187	169,821	171,817	173,835
1.1.2	Régime de retraite RBF	14,143	14,951	14,440	14,035	14,743	14,088	14,743	17,831	18,900	19,991
1.1.3	Recruitment Costs	5,000	4,355	0	0	0	0	0	0	0	5,780
1.1.4	Salaires - Officier scientifique	100,800	101,591	102,917	105,583	105,078	107,274	105,078	113,957	115,296	116,651
1.1.5	Régime de retraite RBF	9,576	9,651	9,777	10,030	9,982	10,191	9,982	11,965	12,277	12,596
1.1.6	Indemnités d'accident du travail	3,329	3,448	3,399	3,417	3,471	3,780	3,471	4,101	4,208	4,317
	Total Salaires	281,717	291,375	282,528	280,806	288,461	283,623	288,461	317,676	322,497	333,170
Dépenses des employés											
1.2.1	Logement	10,396	5,044	10,614	4,389	10,837	0	10,837	11,401	11,697	12,001
1.2.2	Billets d'avion	25,991	13,753	26,536	8,037	27,094	0	27,094	28,503	29,244	30,004

Ref. No	Description	2019 Budget	2019 Actual	2020 Budget	2020 Actual	2021 Budget	2021 Actual	2022 Budget	2023 Budget	2024 Budget	2025 Budget
1.2.3	Indemnités de déplacement	11,082	2,299	11,315	1,901	11,552	0	11,552	12,153	12,469	12,793
1.2.4	Assurance voyage	1,014	312	1,035	0	1,057	0	1,057	1,112	1,141	1,171
1.2.5	Consultants	32,546	21,409	52,928	5,112	57,093	4,267	57,093	60,062	76,623	78,616
1.2.6	Frais de déménagement (personnel)	30,000	46,563	0	0	0	0	0	0	0	0
1.2.8	Assurance générale	1,467	1,000	1,498	1,401	1,529	847	1,529	1,609	1,650	1,693
1.2.9	Frais de représentation	1,600	1,081	1,634	464	1,668	654	1,668	1,755	1,800	1,847
1.2.10	Autres frais de voyage - visas	859	64	877	780	895	0	895	942	966	991
	Total dépenses des employés	114,955	91,525	106,437	22,084	111,725	5,768	111,725	117,535	135,591	139,116
Coûts de fonctionnement											
1.3.1	Matériel / meubles de bureau	6,497	4,194	6,633	5,166	6,772	0	6,772	7,124	7,309	7,499
1.3.2	Entretien du matériel de bureau	800	359	817	143	834	0	834	877	900	924
1.3.3	Articles / fournitures de bureau	1,609	1,692	1,643	1,588	1,677	645	1,677	1,764	1,810	1,857
1.3.4	Publications / livres	148	0	238	0	243	272	243	256	262	269
1.3.6	Impression et reproduction	1,964	780	2,006	870	2,048	1,994	2,048	2,154	2,211	2,268
1.3.7	Télécommunications	2,500	2,934	2,553	2,574	2,606	3,405	2,606	2,742	2,813	2,886
1.3.8	Traductions – site Web, correspondance	6,497	0	6,633	2,090	6,772	12,551	6,772	7,124	10,000	10,260
1.3.9	Affranchissement	233	112	238	96	243	246	243	256	262	269
1.3.10	Fret / messagerie	233	0	238	160	243	0	243	256	262	269
1.3.11	Lumière et électricité	2,683	2,645	2,740	3,117	2,797	2,850	2,797	2,942	3,019	3,097
1.3.12	Bien d'assurance	1,500	1,023	1,531	849	1,564	1,274	1,564	1,645	1,688	1,732
1.3.14	Frais d'entretien de voiture	3,500	2,485	3,574	1,153	3,649	-2,904	3,649	3,839	3,939	4,041
1.3.15	Cab charge - taxis	520	273	531	68	542	72	542	570	585	600
1.3.16	Stationnement	6,861	6,373	7,005	7,104	7,152	6,512	7,152	7,524	7,720	7,920
1.3.18	Formation du personnel	2,333	2,115	2,382	2,496	2,432	920	2,432	2,558	2,625	2,693
1.3.19	Conférences / séminaires pour le personnel	1,300	0	1,327	0	1,355	0	1,355	1,425	1,463	1,501

Ref. No	Description	2019 Budget	2019 Actual	2020 Budget	2020 Actual	2021 Budget	2021 Actual	2022 Budget	2023 Budget	2024 Budget	2025 Budget
1.3.20	Frais bancaires	291	371	297	0	303	0	303	319	327	336
1.3.21	Créances irrécouvrables et douteuses	318	0	325	0	331	0	331	348	357	367
1.3.22	Achat de logiciels	2,599	1,317	2,654	323	2,710	1,462	2,710	2,851	2,925	3,001
1.3.23	Location de serveur	643	385	657	385	671	420	671	706	724	743
1.3.24	Services informatiques externalisés	2,018	1,675	2,061	1,584	2,104	2,000	2,104	2,213	2,271	2,330
1.3.25	Modifications de la base de données	7,757	6,016	11,418	3,865	11,658	3,110	11,658	12,264	12,583	12,910
1.3.26	Grand réseau [WAN] sans fil	1,180	360	1,205	720	1,230	1,465	1,230	1,294	1,328	1,362
1.3.27	Loyer - Bureau de l'ACAP	32,800	33,091	33,489	34,041	34,192	31,783	34,192	35,970	36,905	37,865
1.3.28	Impôts locaux et taxe sur l'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.3.29	Entretien préventif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.3.30	Nettoyage du bureau	500	0	511	0	521	177	521	548	562	577
	Total coûts de fonctionnement	87,284	68,200	92,706	68,392	94,649	68,254	94,649	92,447	94,850	97,316
	Transfert interne						8,788				
TOTAL AFFECTATION 1 - SECRETARIAT		483,956	467,943	481,671	371,283	494,835	366,433	494,835	527,657	552,938	569,602
AFFECTATION 2 - RÉUNION DES PARTIES											
Interprétation/ traduction											
2.1.1	Interprétation	0	3,960	0	0	41,279	0	41,279	0	0	44,581
2.1.2	Matériel d'interprétation	0	544	0	0	16,370	0	16,370	0	0	18,072
2.1.3	Traduction des documents de réunion	0	0	0	0	34,016	5,098	34,016	0	0	36,737
	Total interprétation/ traduction	0	4,504	0	0	91,665	5,098	91,665	0	0	99,391
Coûts de tenue des réunions											
2.2.1	Location du lieu de réunion	0	0	0	0	15,011	500	15,011	0	0	16,572
2.2.2	Location/achat du matériel de réunion	0	0	0	0	10,007	0	10,007	0	0	11,048
2.2.3	Personnel auxiliaire	0	0	0	0	20,639	0	20,639	0	0	22,785

Ref. No	Description	2019 Budget	2019 Actual	2020 Budget	2020 Actual	2021 Budget	2021 Actual	2022 Budget	2023 Budget	2024 Budget	2025 Budget
2.2.4	Coûts d'impression	0	0	0	0	6,880	0	6,880	0	0	7,596
	Total coûts de tenue des réunions	0	0	0	0	52,537	500	52,537	0	0	58,001
Soutien financier											
2.3.1	Soutien financier d'experts	0	-859	0	0	22,895	0	22,895	0	0	25,276
	Total soutien financier	0	-859	0	0	22,895	0	22,895	0	0	25,276
TOTAL AFFECTATION 2 - RdP		0	3,645	0	0	167,097	5,598	167,097	0	0	182,668
AFFECTATION 3 - COMITÉ CONSULTATIF											
Interprétation/ traduction											
3.1.1	Interprétation	49,980	33,496	51,030	14,408	0	6,036	0	50,000	55,112	0
3.1.2	Matériel d'interprétation	14,043	16,231	14,337	0	0	0	0	15,455	15,857	0
3.1.3	Traduction des documents de réunion	38,721	0	28,535	20,670	11,000	0	11,000	30,247	21,034	10,000
	Total interprétation/ traduction	102,744	49,727	93,902	35,078	11,000	6,036	11,000	95,702	92,003	10,000
Coûts de tenue des réunions											
3.2.1	Location du lieu de réunion	26,454	29,143	27,010	8,319	0	10,380	0	29,117	29,874	0
3.2.2	Location/achat du matériel de réunion	2,403	0	2,454	0	0	0	0	2,645	2,714	0
3.2.3	Personnel auxiliaire	26,039	28,653	26,585	0	0	0	0	28,659	23,404	6,000
	Total coûts de tenue des réunions	54,896	57,796	56,049	8,319	0	10,380	0	60,421	55,992	6,000
Soutien financier											
3.3.1	Soutien financier d'experts	18,744	19,000	19,137	0	0	0	0	20,630	21,166	0
	Soutien financier - Non-Parties	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total soutien financier	18,744	19,000	19,137	0	0	0	0	20,630	21,166	0

Ref. No	Description	2019 Budget	2019 Actual	2020 Budget	2020 Actual	2021 Budget	2021 Actual	2022 Budget	2023 Budget	2024 Budget	2025 Budget
	Soutien financier aux agents du CC										
3.4.1	Soutien financier aux agents du CC	25,435	26,800	25,969	16,801	0	0	0	27,995	28,722	0
	Total soutien	25,435	26,800	25,969	16,801	0	0	0	27,995	28,722	0
TOTAL AFFECTATION 3 - CC		201,819	153,323	195,057	60,198	11,000	16,416	11,000	204,747	197,883	16,000
AFFECTATION 4 - PROGRAMME DE TRAVAIL DU CC											
	Soutien des détachements	0	0	20,807	4,621	36,101	0	36,101	22,430	23,917	15,000
	Programme de travail du Comité consultatif	125,740	141,038	128,381	170,057	131,577	78,520	131,577	118,924	121,738	136,515
TOTAL AFFECTATION 4 - PT CC		125,740	141,038	149,188	174,678	167,678	78,520	167,678	141,354	145,655	151,515
TOTAL BUDGET DE L'ACCORD		811,515	765,949	825,916	606,159	840,610	466,967	840,610	873,759	896,476	919,785